



# MAIRIE DE SAINT-ILPIZE

Le Bourg  
43380 Saint Ilpize

DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Saint Ilpize (Haute Loire),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2221-1,

Vu la décision de Conseil Municipal en date du 28 mai 2009 créant une régie de recettes pour le service culturel de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de nommer un régisseur et un suppléant pour le fonctionnement de ladite régie,

### Arrêté

#### Article 1

Madame Ginny Rossiter est nommée régisseur de recettes du service culturel de la commune.

#### Article 2

Madame Martine Defay est nommée suppléante de Madame Rossiter.

#### Article 3

Le présent arrêté sera transmis à la Sous Préfecture de Brioude et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Fait à Saint Ilpize le 28 mai 2009

Le Maire

Jean Fostier

